

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents à la séance : 12

Date de convocation : 03/04/2025

Date d'affichage : 14/04/2025

Présents : MM BRETIN Christian, BOUGAUD Josiane, ROUX Philippe, COLONOZET Nathalie, LIEVIN Daniel, DAUVERGNE Eliane, FORAS Annie, MENOILLARD Aline, LAZZARONI Anthony, RIVATTON Xavier, PETITJEAN Cyril, JOUFFROY Brigitte.

Absents excusés : Mme SEGON Astrid donne procuration à M. BRETIN Christian.
M. GAUDILLAT Bruno donne procuration à Mme DAUVERGNE Eliane.

Secrétaire : M. LAZZARONI Anthony.

1/ Intervention de Léa Villemonteix Cheffe de projet « Village d'Avenir » :

Préalablement à l'intervention de Léa Villemonteix, Monsieur le Maire rappelle synthétiquement les éléments marquants du dispositif « Village d'Avenir » pour lequel notre commune est bénéficiaire et qui consiste à redéfinir le secteur Grande Rue et Place du Marché.

Le dispositif « Village d'Avenir » nous a permis de bénéficier d'une étude extrêmement précise prise en charge par l'Agence Nationale des Cohésion des Territoires pour un budget de 48 000 €.

Ce dispositif nous a permis de bénéficier tout au long de cette étude de deux architectes urbaines à travers le cabinet d'architecture EGIS.

Ce sont en tout 11 rencontres en présentiel et en visioconférence qui ont représenté un temps d'échanges de près de 25 heures.

Ces collaborations ont mis en scène l'exécutif municipal mais aussi tous les élus cousançois, tout comme le service assainissement de la Communauté de Communes.

Les habitants ont eux aussi été écoutés, c'est le cas des commerçants de la Grande Rue, des riverains de celle-ci, mais aussi des cousançois de différents quartiers.

Les objectifs fondamentaux sont les suivants :

- Améliorer le cadre de vie,
- Favoriser l'activité commerciale,
- Promouvoir l'attractivité de la commune,
- Valoriser le patrimoine,
- Favoriser la coexistence des véhicules et des piétons.

Le Maire a rappelé également les éléments qu'il convient de retenir pour chacune des deux structures concernées.

S'agissant de la Grande Rue :

- Réduire l'emprise de la chaussée pour favoriser les piétons en visant à obtenir le ralentissement des véhicules,
- Sécuriser les piétons, les autos et les cycles,
- Employer un revêtement de sol unique de façade à façade sans bordures,
- Optimiser le stationnement,
- Végétaliser et rendre perméable le plus d'espaces possibles,

Concernant la place du Marché :

- Apporter plus de perméabilité sur les espaces,
- Végétaliser le plus possible,
- Conserver un nombre de places de stationnement très important,
- Créer des espaces de convivialité qualitatifs et sécurisés,
- Valoriser les éléments patrimoniaux de la place du Marché : le tilleul et les halles
- Créer un espace unique regroupant place du Marché et Grande Rue.

Trois scénarios de présentation ont été nécessaires pour aboutir au scénario retenu définitivement.

Le chiffrage de l'opération est arrêté à 655 534 € HT.

Avec un aléa de 15 %, le chiffrage sera de 755 014,80 € HT.

Ce projet majeur sera subventionnable. Le dispositif « Village d'Avenir » constituera notoirement un avantage supplémentaire pour bénéficier des aides pour lesquelles nous escomptons un niveau de l'ordre de 50 %.

Le calendrier synthétique de ce projet pourra s'établir de la façon suivante :

- **Mission assistance de maîtrise d'ouvrage** : du 2^{ème} semestre 2025 au 3^{ème} trimestre 2028.
- **Mission maîtrise d'œuvre** : du 4^{ème} trimestre 2026 au 3^{ème} trimestre 2028.
- **Travaux sur les réseaux estimation 4 mois** : du 3^{ème} trimestre 2027 à début 4^{ème} trimestre 2027.
- **Tous les autres travaux du projet estimation 6-8 mois** : du 1^{er} trimestre 2028 à début 3^{ème} trimestre 2028.
- **Plantations et végétalisation** : du 3^{ème} trimestre 2028 à 4^{ème} trimestre 2028.

A l'issue de la présentation du Maire, Léa Villemonteix Cheffe de Projet « Village d'Avenir » pour le Département du Jura a tout particulièrement tenu à informer les élus sur les incontestables avantages que la commune fasse appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage complémentirement au rôle que sera celui du futur Maître d'Œuvre.

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est un partenaire spécialisé qui permettra d'accompagner la commune à chaque étape du projet :

Depuis la définition des besoins jusqu'à la réalisation concrète, en passant par les études, les choix techniques ou encore la coordination avec les différents acteurs.

L'AMO c'est :

- Le regard de l'expert : l'AMO aide à faire des bons choix techniques, à respecter les normes et à bien cadrer le projet,
- Un projet sécurisé : les délais, les budgets et les obligations administratives relatives sont mieux maîtrisées,
- Une meilleure coordination : l'AMO facilite les échanges entre la Mairie, le Maître d'Œuvre et les professionnels,
- Cependant c'est la commune qui reste aux commandes : l'AMO conseille mais ce sont les élus qui décident.

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 17 janvier 2025 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2025 a été approuvé à 13 voix pour et 1 abstention.

3/ Délibération Compte Financier Unique M57 et M49 année 2024 :

Madame COLONAZET Nathalie, Adjointe au Maire présente ce dossier

Monsieur ROUX Philippe est désigné Président de séance.

Budget M57 :

COMPTE FINANCIER UNIQUE - M 57			
Résultat budgétaire de l'exercice 2024			
	Investissement	Fonctionnement	Total Section
RECETTES			-
Prévisions budgétaires	1 378 590,69	1 250 232,69	2 628 823,38
Titres des recettes émises	370 732,00	1 151 862,19	1 522 594,19
Recettes nettes	370 732,00	1 151 862,19	1 522 594,19
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	1 378 590,69	1 250 232,69	2 628 823,38
Mandats émis	1 349 889,67	929 279,05	2 279 168,72
Dépenses nettes	1 349 889,67	929 279,05	2 279 168,72
Résultat exercice N	- 979 157,67	222 583,14	- 756 574,53
Résultat exercice N-1	392 446,96	179 481,75	571 928,71
Reste à réaliser	- 17 200,00		- 17 200,00
Résultat Net	- 603 910,71	402 064,89	- 201 845,82

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à 11 voix pour et 1 abstention le Compte Financier Unique du budget communal pour l'année 2024.

Budget M49 :

COMPTE FINANCIER UNIQUE - M 49			
Résultat budgétaire de l'exercice 2024			
	Investissement	Fonctionnement	Total Section
RECETTES			-
Prévisions budgétaires	861 601,00	221 036,00	1 082 637,00
Titres des recettes émises	95 434,83	185 787,43	281 222,26
Recettes nettes	95 434,83	185 787,43	281 222,26

DEPENSES			
Prévisions budgétaires	861 601,00	221 036,00	1 082 637,00
Mandats émis	35 591,69	197 037,77	232 629,46
Dépenses nettes	35 591,69	197 037,77	232 629,46
Résultat exercice N	59 843,14	-	48 592,80
Résultat exercice N-1	756 166,17	16 982,44	773 148,61
Résultat Net	816 009,31	5 732,10	821 741,41

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à 10 voix pour et 2 abstentions le Compte Financier Unique du budget de l'eau pour l'année 2024.

4/ Délibération 2 taxes imposition 2025 :

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous proposons de maintenir le taux d'imposition de 41,80 % pour l'année 2025, identique à celui de l'année 2024.

Pour information celui-ci avait fait l'objet en 2022 d'une augmentation de 0,75 %.

Pour la taxe foncière sur le non bâti nous proposons la reconduction du taux soit 36,52 %.

Il convient de noter que les bases d'imposition prévisionnelles seront en augmentation indépendamment des taux d'imposition.

Ces bases augmenteront de la manière suivante :

- Taxe foncière bâtie : + 1,79 % (+ 3,3 % en 2024)
- Taxe foncière non bâtie : + 1,25 % (+3,1 % en 2024)

Il subsiste encore notre taux relatif à la taxe d'habitation qui ne peut pas évoluer, il s'établit à nouveau à 9,74 %.

Sa recette est liée aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents pour le maintien des 2 taxes d'imposition pour l'année 2025.

5/ Délibération Budget Primitif M57 et M49 année 2025:

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Budget M57 :

Recettes Fonctionnement

	Fonctionnement	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025
	Recettes	1 187 371,00 €	1 151 862,19 €	1 055 988,00 €

Dépenses Fonctionnement

	Fonctionnement	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025
	Dépenses	1 187 731,00 €	929 279,05 €	1 055 988,00 €

Recettes Investissement

Investissement		Budget 2024	CA 2024	Budget 2025
	Recettes	1 378 590,69 €	370 732,00 €	1 154 700,00 €

Dépenses Investissement

Investissement		Budget 2024	CA 2024	Budget 2025
	Dépenses	1 378 590,69 €	1 349 889,67 €	1 154 700,00 €

Le Maire a présenté l'état des investissements majeurs pour 2025 en expliquant pour chacun d'entre eux leur nature, leur objectif et leur budget exprimé en € TTC.

Ces travaux ont d'ailleurs très largement été évoqués dans le cadre de la dernière commission travaux qui s'est tenue début avril.

Nature des travaux		Devis estimatif	Prévision budget
Travaux sur le cimetière	<p>Ce projet consiste à supprimer la haie constituée de différents résineux qui se situe en périphérie du cimetière plus précisément le long du mur en pierres lequel longe la Route Départementale. Trois raisons s'imposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'état sanitaire des végétaux est médiocre, • La haie est enchevêtrée dans les réseaux électriques et téléphoniques, • La haie sera remplacée par une palissade qui devra occulter les sépultures. 	54 720 €	55 000 €

Divers travaux sur les terrains de foot : Honneur et Stabilisé	<p>Afin de poursuivre l'activité footballistique tant sur le plan de la poursuite des matchs mais aussi du championnat, la Fédération Française de Football, nous impose les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 2 terrains de foot : Honneur et Stabilisé devront être équipés sur leur périphérie totale d'une main courante, • Le terrain Honneur devra bénéficier d'un nouvel éclairage car l'actuel ne répond plus aux normes. 	<p>52 284 €</p>	<p>55 000 €</p>
Aménagement parking des Pompiers	<ul style="list-style-type: none"> - La réduction de l'espace parking des Pompiers due à l'implantation des Ambulances du Revermont nous impose d'affecter aux Pompiers et sur leur demande un espace parking agrandi lequel leur sera spécifiquement attribué. - Dans ce cadre, il convient également de créer une jonction depuis le parking du cimetière vers le nouveau parking des Pompiers. Cette jonction permettra un accès sécurisé aux adhérents de l'Association Familiale qui devront désormais stationner sur le parking du cimetière. 	<p>35 133,30 €</p>	<p>40 000 €</p>
Aménagement chemin piéton en direction de Cuisia	<p>Il convient à notre commune de poursuivre la création du chemin piéton sur notre territoire afin d'apporter une sécurité optimale à tous les piétons qui emprunteront ce chemin soit en direction ou en provenance de Cuisia.</p>	<p>7 021,90 €</p>	<p>8 000 €</p>

Eclairage public	Dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public qui vise à utiliser un éclairage performant et peu énergivore, nous poursuivons comme les années passées cette démarche d'amélioration.	15 000 €	15 000 €
------------------	---	----------	----------

Travaux sur l'église	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'attente de travaux conséquents qui vont s'imposer à notre commune dans les années à venir, il convient d'ores et déjà de colmater provisoirement mais pour plusieurs années une fuite au niveau du clocher. - Le toit de la sacristie devra faire l'objet d'une réfection dès cette année. 	9 791,52 € Devis non encore élaboré	20 000 €
----------------------	--	--	----------

Travaux sylvicoles dans la forêt communale	Les travaux pour entretenir notre forêt communale sont prioritaires, ils consisteront à planter vraisemblablement de nouveaux arbres.	Devis non encore élaboré	10 000 €
--	---	--------------------------	----------

Matériels en faveur du service technique	<ul style="list-style-type: none"> - Notre dispositif d'arrosage actuel n'est pas conforme et n'obéit pas aux normes de sécurité pour les agents techniques. Il convient donc de nous équiper avec du matériel performant, efficace et répondant aux critères de sécurité imposés. - Une mini-pelle nous fait défaut aujourd'hui et nous impose de louer ce matériel près d'une dizaine de fois dans l'année. <p>Nous prévoyons l'achat d'une mini-pelle d'occasion</p>	18 000 € Devis non encore élaboré.	18 000 € 17 000 €
--	---	---------------------------------------	----------------------

Vidéosécurité	<p>Avec l'objectif de sécuriser nos espaces publics prioritaires nous envisageons l'installation de 2 caméras supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'une vers le secteur écoles, - L'autre vers le secteur bâtiment de la Gare. 	Devis non encore élaboré	20 000 €
Projet « Village d'Avenir »	<p>Dans le cadre du projet « Village d'Avenir » des frais d'étude sont inscrits au budget. Ils convient de souscrire une assistance maîtrise d'ouvrage afin de nous accompagner dès cette année dans les différentes phases de réflexions, de conceptions des futurs aménagements.</p>	Montant non encore précisément élaboré	60 000 €
Projet amélioration lotissement La Malatière	<p>Des travaux sont à prévoir dans le lotissement La Malatière motivés à la fois pour des raisons de sécurité et par un souci d'esthétique.</p> <p>Ces interventions permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants, de prévenir d'éventuels risques et de valoriser l'image de ce secteur résidentiel. Les modalités précises de ces travaux seront étudiées et communiquées ultérieurement.</p>	Devis non encore élaboré	20 000 €
Autres travaux	Appartements en locatif et bâtiments publics, mobiliers Mairie, etc...	Devis non encore élaboré	40 000 €
Travaux 2024 payés en 2025	<p>Aménagement entrée Nord</p> <p>Trottoir lotissement des Vignes</p> <p>Plantations arbustes</p>	41 500 €	41 500 €

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 1 abstention pour le Budget Primitif communal de l'année 2025.

Budget M49 :

Recettes fonctionnement

Fonctionnement	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025
Recettes	221 036,00 €	185 787,43 €	198 515,00 €

Dépenses fonctionnement

Fonctionnement	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025
Dépenses	221 036,00 €	197 037,37 €	198 515,00 €

Recettes investissement

Investissement	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025
Recettes	861 601,00 €	95 434,83 €	928 314,00 €

Dépenses investissement

Investissement	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025
Dépenses	861 601,00 €	35 591,69 €	928 314,00 €

Le Conseil Municipal vote à 12 voix pour et 2 abstentions pour le Budget Primitif de l'eau de l'année 2025.

6/ Délibération pour prendre partiellement en charge un branchement d'eau en faveur d'un habitant lié à un problème d'erreur d'implantation datant de plus de 50 ans :

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Lors de la construction du lotissement de la Charnaille réalisée il y a bien plus de 50 ans, le compteur d'eau de la propriété située au 5, La Charnaille a été installé anormalement au sein du terrain actuellement propriété de Monsieur et Madame ALEXANDRE Denis domiciliés 6, La Charnaille.

Actuellement Monsieur et Madame ALEXANDRE souhaitent réaliser des petits travaux de clôture qui se réaliseront sur le regard du compteur anormalement implanté.

Aussi, Monsieur et Madame ALEXANDRE demandent bien légitimement que ce compteur soit ôté de leur propriété.

L'entreprise SAS EMDE sera donc chargée de créer un branchement eau potable sur la partie publique et mettre en place aussi le raccordement depuis le compteur sur l'espace public jusqu'à l'habitation située au 5, La Charnaille propriété de Madame Gonod Florence.

Dans ce cadre, notre commune se propose de prendre en charge les éléments suivants :

L'installation du chantier pour 480 € TTC

La création du branchement sur le domaine communal 2 520 € TTC

L'éco contribution : 12,55 € TTC

Soit un total de 3 012,55 € TTC

Aussi, la part restant à la charge de Madame Gonod Florence concernera les travaux et les fournitures liés à leur mise en œuvre au sein de sa propriété soit 1 184,40 € TTC.

Madame Gonod a accepté cet accord.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour prendre partiellement en charge un branchement d'eau en faveur de Madame Gonnod Florence lié à un problème d'erreur d'implantation datant de plus de 50 ans.

7/ Délibération pour mettre en oeuvre des travaux sylvicoles sur notre forêt communale :

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Dans le cadre du suivi et de la gestion de notre forêt communale, l'ONF nous propose des travaux en 2025 sur plusieurs parcelles.

Ils concernent :

- La régénération naturelle : ouverture de cloisonnement sylvicole au chenillard dans un peuplement de moins de 3 mètres et des dégagements manuels sur des feuillus d'une hauteur de moins de 0,80 mètre. Ces travaux concernent la parcelle n° 20 pour un budget HT de 6 443,95 €.
- Des travaux identiques au précédent mais concernant des arbres plantés. Ces travaux concernent les parcelles n° 24 et 27 pour un budget de 3 423,14 € HT.
- Des travaux de maintenance et de cloisonnement au broyeur dans une végétation peu importante avec des diamètres d'arbres inférieurs à 5 cm. La parcelle concernée est la n° 17 pour un budget de 674,43 € HT.

Ainsi le budget total de ces opérations s'établit à 10 541,53 € HT.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour mettre en œuvre des travaux sylvicoles pour notre forêt communale sur l'année 2025.

8/ Délibération pour une subvention exceptionnelle destinée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers concernant l'organisation de la journée aux premiers secours :

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Les Sapeurs-Pompiers de Cousance ont organisé une formation aux Premiers Secours le mercredi 19 mars durant toute la journée à destination du personnel municipal, des professeurs des écoles de Cousance et aussi de quelques adhérents retraités à l'Association de la Gym Volontaire cousançaise. Ce sont 22 personnes qui ont pris part à la formation aux Premiers Secours.

Les Sapeurs-Pompiers dans le but de créer une bonne cohésion au niveau du groupe ont prévu un repas du midi pris en commun sur place à la salle des Frères.

Le coût de chaque repas s'élevait à 12 € par personne.

Le lieutenant Emmanuel Charvet nous a sollicités pour une prise en charge communale à hauteur de moitié.

Ainsi, la demande porte sur le budget suivant :

22 personnes x 12 € = 264 € : 2 = 132 €

Subvention versée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers : 132 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour une subvention exceptionnelle destinée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers concernant l'organisation de la journée aux premiers secours.

9/ Délibération pour vendre à Monsieur Lionel Chariot 150 m2 de terrain communal afin que ce dernier puisse accéder à son jardin potager :

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Monsieur Lionel Chariot domicilié au 10, Rue Marchand à Cousance est propriétaire depuis 2021 de son habitation et d'un terrain se situant derrière sa maison.

Le terrain attenant est propriété de notre commune et il est destiné à recevoir en partie la future médiathèque intercommunale.

Or, ce terrain communal trouve sa limite Nord directement contre le pignon de la maison de Monsieur Chariot, ce qui l'empêche de pouvoir accéder par l'extérieur à son jardin situé à l'arrière de son habitation.

En attendant et de façon amiable, Monsieur Chariot emprunte une partie de notre terrain communal afin d'accéder à son jardin.

Aussi, aujourd'hui Monsieur Chariot souhaite bien légitimement acquérir un espace le long de sa maison pour accéder à son jardin.

Il se propose d'acquérir une superficie inférieure à 150 m2 d'une longueur environ de 22 m et d'une largeur de 6 m.

Le prix débattu s'établit à 10 € le m2.

Tous les frais inhérents à ce futur achat seront naturellement à la charge de Monsieur Chariot : frais d'acte et frais de bornage.

Aujourd'hui, nous souhaitons que le Conseil Municipal donne un accord de principe à Monsieur Chariot afin qu'il puisse acquérir cette parcelle sur le critère prix au mètre carré de 10 €.

Les éléments de bornage apporteront ultérieurement la surface précise de son acquisition.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour vendre à Monsieur Lionel Chariot 150 m2 de terrain communal afin que ce dernier puisse accéder à son jardin potager.

10/ Délibération sur un accord de principe destiné à apporter une aide en faveur d'un 3^{ème} médecin généraliste qui a entrepris les démarches pour s'installer à Cousance :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente ce dossier.

La Docteure Nérea Pavon Rey, médecin espagnole, âgée de 38 ans qui exerce à Burriana dans la communauté valencienne souhaite depuis plusieurs mois venir exercer en France.

Dans ce cadre, elle avait pris contact avec Moving People en vue de nouer un partenariat avec cette société de recrutement.

Le Docteur Francisco Vega Ortiz, aujourd'hui médecin cousançois nous a alertés sur les intentions du Docteur Nérea Pavon Rey, car il connaît cette jeune médecin espagnole pour avoir fait en partie ses études avec elle. Aussi, nous avons établi un contact avec le Docteur Nérea Pavon Rey appuyé en cela par Séverine Moreau, Chargée de Mission Contrat Local de Santé au Pays Lédonien.

Aujourd'hui, la Docteure Nérea Pavon Rey souhaite venir s'établir en France et à Cousance en particulier et nous nous en réjouissons bien évidemment.

Son dossier de candidature est aujourd'hui instruit au niveau du Conseil de l'Ordre du Jura avant que celui-ci soit transmis au Ministère de la Santé à Paris.

Selon les éléments obtenus au niveau du Président du Conseil de l'Ordre tous les prérequis sont aujourd'hui favorables.

La Docteure Nérea Pavon Rey sera d'ailleurs à Cousance dans le cadre d'une première immersion du jeudi 17 au dimanche 20 avril prochain.

Lors de ce court séjour, elle devrait avoir un contact avec le Conseil de l'Ordre mais aussi avec les professions médicales cousançoises ainsi qu'auprès de Séverine Moreau et Jean Lambey, Secrétaire de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Lons-le-Saunier.

Afin d'amplifier l'appétence, nous avons proposé au Docteur Nérea Pavon Rey à l'instar de ses deux collègues cousançois de prendre en charge au niveau de notre collectivité :

- Le loyer de son futur cabinet médical à hauteur de 500 € par mois durant un an,
- Une participation de 500 € également durant un an pour les frais de son loyer personnel.

Le Docteur Nérea Pavon Rey résidera à Cousance ou dans les communes limitrophes avec son conjoint Luis et son fils âgé de 2 ans.

Quant à son futur cabinet médical, il sera celui qui a été occupé successivement par plusieurs ostéopathes à l'étage du pôle médical.

Il est la propriété de Monsieur Sylvain Rochet, propriétaire également du cabinet infirmier.

Ce dernier a accepté la location de ce cabinet en excellent état voire quasiment neuf au prix de 500 € mensuels charges comprises.

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 1 abstention sur un accord de principe destiné à apporter une aide en faveur d'un 3^{ème} médecin généraliste qui a entrepris les démarches pour s'installer à Cousance.

11/ Délibération pour la mise en place d'un bail au profit de l'Association Familiale :

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

L'association Familiale exerce dorénavant son activité au 29 rue de Bresse à Cousance au sein des ex-ateliers Défi Concept.

En ce sens une convention tripartite :

- Association Familiale
- Communauté de Communes Porte du Jura
- Commune de Cousance

avait été établie et délibérée lors de notre Conseil Municipal du 17 janvier dernier.

Or le contrôle de la légalité de la Préfecture a rejeté cette convention car la compétence de la Communauté de Communes ne lui permet pas de signer cette dernière.

En conséquence, il revient à notre commune de Cousance d'établir un bail de location avec l'association Familiale sur les bases identiques que les précédentes à savoir un loyer mensuel de 400 €. Les charges locatives étant payées par la Communauté de Communes Porte du Jura.

Afin que la trésorerie de l'association Familiale rende possible le paiement de notre loyer, la Communauté de Communes versera une subvention annuelle à cette dernière d'un montant de 4 800 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la mise en place d'un bail au profit de l'Association Familiale.

12/ Délibération pour le renouvellement du contrat en faveur de Madame BOISSY Françoise concernant le gardiennage du gymnase :

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Le gardiennage du gymnase est aujourd'hui assuré par Madame Françoise Boissy selon un contrat de travail à durée déterminée établit pour une période de 3 mois : du 1^{er} janvier au 31 mars 2025.

Ce poste s'applique sur la base d'une activité hebdomadaire de 4 heures dont nous vous rappelons ci-dessous les critères et les horaires.

- Aucun pratiquant ne doit être présent dans le gymnase, les vestiaires, les douches et les sanitaires à l'heure de fermeture, hors salle Roger Boudet,

- S'assurer que les portes permettant l'accès à l'aire sportive du gymnase sont bien fermées,
- S'assurer que toutes les lumières sont bien éteintes,
- Sortir les poubelles grises et bleues le mercredi soir concerné et les déposer au bord de la rue de la Gare,

Nous constatons aujourd'hui que cette activité de gardiennage s'impose, car trop souvent les locaux restent allumés et quelques portes non fermées à clé, nous signale Madame Boissy.

Aussi nous souhaitons que son activité se poursuive pour 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2025.

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 1 abstention pour mettre en place une convention tripartite de mise à disposition de locaux municipaux entre la Mairie de Cousance, la Communauté de Communes Porte du Jura et l'Association Familiale du Canton de Beaufort/Digna/Chevreaux.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le renouvellement du contrat en faveur de Madame BOISSY Françoise concernant le gardiennage du gymnase.

13/ Délibération changement de grade en faveur de Madame LAMBERT Cécile :

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Madame LAMBERT Cécile, secrétaire de mairie a été promue en commission interne au grade de rédacteur. Il est demandé au Conseil Municipal de supprimer son poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe et de créer son nouveau poste de rédacteur à compter du 11 avril 2025.

Elle sera classée au 8^{ème} échelon du grade de rédacteur à compter du 11 avril 2025.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le changement de grade en faveur de Madame LAMBERT Cécile.

14/ Délibération changement de grade en faveur de Madame GUILHEM Aurélie :

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente ces dossiers.

Madame GUILHEM Aurélie, secrétaire générale de mairie peut prétendre depuis le 1^{er} octobre 2024 de se situer au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Il est demandé au Conseil Municipal de supprimer son poste de rédacteur et de créer son nouveau poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à compter du 11 avril 2025.

Elle sera classée au 7^{ème} échelon au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe à compter du 11 avril 2025.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le changement de grade en faveur de Madame GUILHEM Aurélie.

15/ Divers et dernières minutes :

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente ces dossiers.

Plan Communal de Sauvegarde :

Le Plan Communal de Sauvegarde : définition

« Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale sous la responsabilité du Maire pour planifier les actions des secteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs, naturels, technologiques ou sanitaires. »

A l'échelle de notre commune de Cousance, il a été élaboré par un Comité de Pilotage composé de :

- Christian BRETIN – Maire
- Eliane DAUVERGNE – Adjointe au Maire
- Cécile LAMBERT – Secrétaire de Mairie

Il se décompose en 10 parties constituées par des fiches qui peuvent toutes être mises à jour si besoin.
Le PCS représente pour notre commune, un outil précisément de 135 pages !

Partie 1 – Présentation

- Présentation de la commune
- Enjeux sociaux de la commune : école, MAM, Accueil de Loisirs, EHPAD, autres ERP communaux (Grenette, gymnase, salle des Frères...)
- La liste des personnes sensibles
- Les enjeux économiques de la commune : les établissements commerciaux.

Partie 2 – Organisation communale de crise

- Modalités de déclenchement du plan
- Schéma d'alerte des responsables communaux
- Poste de commandement

Partie 3 – Alerte et information de la population

Nous avons défini 3 secteurs géographiques communaux d'alerte.

Des messages d'alerte sont préparés pour des diffusions rapides et efficaces : site internet, Facebook, panneaux municipaux et tout autre moyen.

Les messages préparés concernent les sinistres suivants : tempête, inondation, crue, feu d'espace naturel, grand froid, neige ou verglas, canicule, accident de transport de matières dangereuses, séisme, message d'évacuation.

Partie 4 : Les risques recensés

▪ Risques naturels :

Inondation liée à la pluviométrie ou aux crues, neige, verglas, tempête, canicule et chaleur extrême, grand froid, séisme, radon.

▪ Risques technologiques :

Transport routier de matière dangereuse, incendie en agglomération, panne d'alimentation en eau potable, panne de la station d'épuration, chute de ligne électrique, transport de gaz, découverte d'engin de guerre, transport de personnes, accident industriel, chute d'aéronef.

▪ Risques sanitaires :

Pandémie, crise sanitaire, épizootie.

▪ Risques sociaux :

Grand rassemblement, terrorisme.

Partie 5 – Moyens et ressources recensés

Annuaire des élus

Annuaire du personnel communal

Annuaire des référents de la Participation Citoyenne

Liste des personnes ressources du secteur privé : secteur médical, travaux publics, commerces et transports, garage.

Les lieux d'hébergement ou d'accueil : salles communales, les particuliers qui exercent de la résidence locative type AIRBNB, gîtes...

Liste des matériels détenus par les services communaux : véhicules automobiles, tracteurs, tout matériel utile.

Partie 6 – Les fiches action

- Directeurs des actions de secours (DOS) : BRETIN, LIEVIN
- Responsables des actions communales (RAC) : DAUVERGNE, COLONAZET, LAZZARONI, BOUGAUD, ROUX
- Responsables logistiques : PERROT, DELIN, MAGNIN, PAYET
- Responsables secrétariat : GUILHEM, LAMBERT
- Responsables soutien à la population : PERROT, DELIN, MAGNIN, PAYET
- Responsables alerte de la population : PERROT, DELIN, MAGNIN, PAYET
- Responsables de lieux d'hébergement : PERROT, DELIN, MAGNIN, PAYET

- Hébergements de la population : PERROT, DELIN, MAGNIN, PAYET
- Ravitaillement de la population : PERROT, DELIN, MAGNIN, PAYET
- Retour à la situation normale : BRETIN, LIEVIN

Partie 7 – Documents de gestion de crise

Fiche de déclenchement du PCS

Modèles d'arrêté municipal : voirie, réquisition, péril imminent

Convention de partenariat : GEDIMAT, SARL CPR

Mallettes PCS : 1 exemplaire en Mairie (PCC), l'autre salle des Frères (PCC Secours)

Contenu d'une mallette : téléphone filaire, poste radio, clé USB, couteaux, cutters, lampe de poche, bougies, allumettes, rallonges électriques, multiprises, blocs papiers, stylos, 1 exemplaire PCS, carte plastifiée de la commune à grande échelle, chasuble avec identification des fonctions.

Partie 8 – Annexes

Annuaire des services officiels d'urgence et de secours : Préfecture, Pompiers, Hôpital de Lons, Gendarmerie, SAMU, Météo France, école de Cousance, etc...

Etat des établissements sensibles : 1 seul à Cousance a été retenu : Etablissement DEBRAND.

Recensement du matériel détenu par des entreprises qui ont pris un engagement de partenariat avec la commune GEDIMAT et SARL CPR.

Partie 9 – Cartographie

- Plan de la commune,
- Plan des 3 secteurs d'alerte,
- Carte des zones humides,
- Plan du réseau d'eau potable,
- Plan du réseau d'assainissement
- Zonage sismique de la France et du Jura
- Plan des hydrants
- Liste des réserves d'eau
- Plan du réseau gaz
- Plan des produits pétroliers

Plan du réseau électrique.

Partie 10 – Mise à jour et exercices

Pour notre commune, nous souhaitons les mises à jour suivantes :

- A l'événement, s'il est important
- 2 fois par an, le 30 octobre et le 30 avril

Exercice PCS, la loi Matras de 2021 rend obligatoire au moins une fois tous les 5 ans un exercice de mise en œuvre du PCS.

Scénario 1 : mise en œuvre du poste de commandement communal

Scénario 2 : mise en œuvre semi complexe avec montée en puissance des moyens, avec 2 scénarios possibles :

- simulation d'un risque progressif (inondation, tempête, canicule),
- simulation d'un risque inopiné (accident).

Scénario 3 : Mise en œuvre complexe avec simulation d'un événement grave (incendie important, accident important, séisme...)

Tableau de distribution contrôlée du PCS :

Mairie : papier et numérique,

Département : numérique,

SDIS : numérique

Gendarmerie : numérique,

DDT : numérique

Exemplaire supplémentaire
Exemplaire de travail (matrice)
Exemplaire de consultation publique (Mairie hors docs confidentiels)
Exemplaire service technique
1 Exemplaire dans chacune des mallette PCS

La Gare : souci d'humidité au sous-sol du bâtiment :

Le Maire indique que le Secours Catholique souhaite s'implanter durablement au sein du bâtiment de la gare après que des travaux assez conséquents soient réalisés pour s'adapter aux besoins de l'activité du Secours Catholique. Toutefois, les dirigeants de l'association subordonnent les travaux d'aménagement à la résolution de la problématique de l'humidité et plus précisément de l'eau qui est présente au niveau du sous-sol de la gare depuis plus de 60 ans. Afin de solutionner ce problème notre commune a fait appel au cabinet BLONDEAU Ingénierie de Besançon en vue de solutionner ce problème.

Evolution du groupe COLRUYT :

Le Maire informe les élus que le groupe COLRUYT connaît aujourd'hui des difficultés financières importantes. A l'échelle nationale mais aussi de la Belgique qui est le berceau de la marque. Le groupe COLRUYT souhaite vendre l'ensemble des 103 magasins qui sont implantés aujourd'hui en France et plus précisément dans le grand est. Selon un cadre dirigeant, le supermarché cousançois devrait retrouver un repreneur et en principe garantir les emplois actuels.

Commune de BELFAUX en Suisse : poursuite de la collaboration pour un jumelage :

Notre partenariat avec la commune Suisse de Belfaux semble s'orienter vers un jumelage. Nos collègues helvétiques le souhaitent d'ailleurs et en ce sens une réunion sous forme de visio-conférence est prévue ce mardi 15 avril.

Elections municipales 2026 :

Christian Bretin a tenu à faire une déclaration dont synthétiquement les éléments sont les suivants :
« Cela fait plus de 11 ans maintenant que l'équipe municipale est au service de notre commune : nous avons connu des défis, des réussites, des projets ambitieux et surtout nous avons toujours su garder l'intérêt des cousançois au cœur de notre action ».
Aujourd'hui après mûre réflexion, des échanges avec plusieurs élus, des cousançois et surtout sa famille, Christian Bretin Le Maire a décidé de se représenter pour un troisième mandat. Ce n'est pas une décision prise avec légèreté affirme t-il car il mesure les exigences de la fonction. Il ressent la même motivation et l'envie de poursuivre ce qui a été engagé et ouvrir aussi de nouvelles perspectives pour notre commune.

Résidences Les Hortensias : rejet du verre usager :

Le Maire va prendre contact avec la Directrice des Hortensias afin de mesurer s'il existe un problème relatif au rejet des objets en verre usagers concernant les locataires de la résidence. Selon Brigitte Jouffroy ceci constitue pour ces derniers un souci. Monsieur le Maire informera les élus des suites qui pourront être apportées.

Séance levée à 23h46

Le Maire – Christian BRETIN

